

## INTRODUCTION GENERALE

La performance économique d'un pays est plurielle et peut être analysée par l'étude des indicateurs traditionnels que sont la croissance du PIB, le taux de chômage, le taux d'inflation, la croissance de la production industrielle et la balance commerciale.

La qualité de vie est un élément important de la performance économique. D'abord parce que toute activité économique devrait avoir pour objet d'améliorer le bien-être des individus, l'économie étant ainsi au service du social. Ensuite, parce que le système économique a besoin des hommes et de leurs compétences pour fonctionner.

Cependant, les études empiriques montrent que les formidables progrès économiques de certains pays s'accompagnent d'importantes dégradations des conditions de vie des hommes. Le social est au cœur de l'économie et l'économie est au cœur du social. Mais quelle définition peut-on donner au social en tant que tel ?

Deux choix s'imposent à nous. On peut donner au social une définition large qui engloberait « la plupart des aspects des conditions d'existence des individus » (Fournier et Questiaux), l'économique, le politique et le démographique étant différents aspects. On peut s'en tenir au contraire à une conception étroite qui limiterait le social aux seuls domaines couverts par les Ministères dits sociaux.

Tout en admettant le lien étroit entre l'économie et le social, c'est la deuxième définition que nous allons retenir au niveau du cours même si elle peut paraître à premier abord assez limitative.

Face à la crise d'endettement international des années 1980, le Maroc s'est engagé, à l'instar de nombreux Pays en Voie de Développement à appliquer des politiques d'ajustement structurel en contrepartie du rééchelonnement de sa dette. Ces politiques d'essence libérale, axées sur une réduction du rôle de l'Etat, la déréglementation, la libération du commerce extérieur, la réduction des dépenses de l'Etat et la mise en place de politiques anti-inflationnistes et de promotion des capitaux étrangers, ont permis d'obtenir des résultats positifs sur le plan macro-économique. Ainsi, le déficit budgétaire a été ramené et maintenue à un niveau relativement faible (au dessous du 20%). En permettant d'assurer le service de la dette, ces politiques d'ajustement structurel ont également eu pour conséquence une baisse importante de la dette extérieure.

Néanmoins, le prix à payer a été lourd surtout sur le plan social avec notamment une hausse importante du coût de la vie, une aggravation du chômage et par conséquent un appauvrissement de la population.

Un Croissance économique forte et durable est un impératif pour la réduction du taux de chômage et du taux de pauvreté. Le taux de croissance au Maroc n'atteint cependant pas un niveau suffisant pour permettre une réduction substantielle du taux de chômage et reste soumis à un certain nombre de contraintes, notamment les aléas climatiques et un déficit extérieur de plus en plus important. En effet, la croissance du PIB des dix dernières années s'est situé à 3% environ en moyenne et reste très dépendante du PIB agricole qui évolue en dents de scie (-17% en 1999, +28% en 2001, +18% en 2003).

La contrainte extérieure demeure importante et se caractérise par une tendance à la hausse des importations stimulées par la baisse des droits de douanes (conséquence du mouvement de libéralisation du commerce extérieur entamé à partir de la deuxième moitié des années 1980), la hausse des prix du pétrole et le déficit céréalier chronique. Les exportations, variable déterminante pour la croissance économique, ne suivent pas par contre le même rythme que les importations, ce qui génère un déficit commercial chronique. La faible performance du secteur exportateur s'explique par un déficit de compétitivité dans un contexte marqué par une mondialisation galopante et une concurrence de plus en plus farouche.

Le maintien des acquis en terme de déficit budgétaire, de niveau de la dette extérieure et intérieure et de l'inflation sont autant d'éléments qui pourraient exercer un impact sur la croissance. Au Maroc, malgré les bonnes performances réalisées, le déficit budgétaire et la dette en réduisant les marges de manœuvre de l'Etat, continuent à peser lourdement sur la croissance économique de notre pays.

Afin d'atténuer les déficits sociaux générés par l'ajustement, le Maroc a entrepris à partir de la deuxième moitié des années 1990 des efforts importants ont été déployés en direction du social, en témoigne l'importance des dépenses sociales dans les dépenses sociales de l'Etat et qui dépassent les 50% en 2005.

Par ailleurs, des réformes d'envergure ont été engagées qui touchent les principaux secteurs dits sociaux, à savoir l'éducation, la santé, l'emploi et le chômage ... Des actions ciblées ont également été conduites au profit des populations pauvres et vulnérables.

Dans le domaine de l'éducation, une vaste réforme a été engagée avec la mise en œuvre de la charte d'éducation et de formation en 2000 qui a essentiellement pour objectif de généraliser l'enseignement fondamental et de le rendre obligatoire de manière progressive, de s'attaquer au fléau de l'analphabétisme et d'améliorer la qualité de l'enseignement et la gestion des ressources humaines et matérielles.

Dans le domaine de la santé, l'Etat a lancé en 2005 l'Assurance Maladie Obligatoire qui vise à garantir progressivement une couverture médicale généralisée à l'ensemble de la population et à réduire les inégalités au niveau de l'accès aux soins.

Dans le domaine de la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, un certain nombre de mesures ont été mises en place et qui visent la formation des ressources humaines avec le développement de profils adaptés au marché de l'emploi (programme formation insertion, programme formation alternée et formation par apprentissage), l'encouragement à l'auto-emploi comme solution pour lutter contre le chômage des diplômés (crédits jeunes promoteurs, programme d'appui à l'auto-emploi ...) et le développement d'organismes d'intermédiation pour mettre en relation la demande et l'offre d'emploi (création de l'ANAPEC).

Les mesures de lutte contre la pauvreté s'articulent autour de l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, la mise en place d'activités génératrices de revenu, la promotion de l'emploi des jeunes et le développement d'outils permettant de mieux appréhender le phénomène de la pauvreté (carte géographique de la pauvreté communale).

Le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en Mai 2005 venu renforcer et dynamiser l'ensemble des efforts déployés en matière de développement humain en s'attaquant au déficit social en milieu urbain et rural, en élargissant l'accès aux services sociaux de base et en encourageant le développement des activités génératrices de revenus et d'emplois.

Ce cours de problèmes sociaux et économiques n'appréhende pas de cerner en profondeur l'ensemble des problèmes économiques et sociaux que connaît notre pays mais ambitionne à donner un éclairage sur les principaux déséquilibres économiques et sociaux auquel le Maroc d'aujourd'hui est confronté et les solutions apportées.

En conséquence, le plan du cours sera scindé en quatre chapitres :

Le premier chapitre est consacré au traitement de la croissance économique de son importance capitale ; le deuxième aux problèmes du chômage et de l'emploi ; le troisième chapitre sera consacré aux politiques de promotion de l'emploi et le quatrième à la pauvreté et l'inégalité au Maroc.

## LA CROISSANCE ECONOMIQUE

L'un des objectifs des Pouvoirs Publics est de mettre en place les conditions favorisant le développement harmonieux de l'économie, en particulier en assurant le respect des grands équilibres macro-économiques. Pour mettre en place une telle politique économique, il est nécessaire qu'ils disposent d'informations sur l'activité économique.

La mise en place de conditions propices passe par la recherche d'une croissance soutenue dont il importe de connaître le mécanisme et les facteurs.

La croissance économique entendue comme l'évolution du produit intérieur brut (PIB) fournit des emplois supplémentaires et permet à l'Etat de mener des actions de redistributions, de financer les infrastructures nécessaires et d'augmenter les dépenses d'éducation et de santé et en conséquence réduire la pauvreté.

### I – De la croissance au développement :

L'amélioration de la qualité de vie de la population d'un pays donné dépend essentiellement de son aptitude à générer une croissance économique substantielle. Une croissance forte et soutenue est une condition sine qua none à tout développement.

Ce paragraphe présente les notions de croissance économique, d'expansion, de développement et de progrès et s'attache dans un troisième point à mesurer la croissance économique et le développement.

#### 1 – Notions d'expansion et de croissance économique :

**L'expansion** représente l'augmentation de la production à court terme. C'est un phénomène conjoncturel, dont le retournement peut aboutir à la récession.

**La croissance économique** peut se définir comme un accroissement durant une longue période d'un indicateur de la performance économique. Elle est mesurée quantitativement par l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) (ou parfois le PNB), ou une composante de celui-ci : **la production industrielle**. Cependant, cette mesure ne reflète qu'imparfaitement les disparités des niveaux de richesses effectifs entre les pays.

La croissance économique est recherchée par tous les pays dans la mesure où elle devrait permettre de restaurer l'équilibre macro-économique, de diminuer le chômage, de réduire la pauvreté et accroître le bien-être des populations.

La **croissance** est dite **extensive** lorsqu'elle résulte d'une augmentation quantitative des facteurs de productions intégrés au sein du processus productif. Ce type de croissance économique a prédominé durant des siècles. Les quantités de facteurs de production (travail, terres exploitées) utilisées augmentaient en fonction des besoins alimentaires des populations. Cette croissance extensive n'a toutefois pas entraîné une amélioration significative du niveau de vie des populations.

La **croissance** est dite **intensive** lorsqu'elle résulte de l'existence de gains de productivité. La quantité des facteurs de production est mieux utilisée dans le processus de production est ainsi mieux employée et mieux gérée. L'organisation du travail est également améliorée et la main d'œuvre plus qualifiée... Par conséquent, la production augmente plus rapidement que le volume

des facteurs de production utilisés. Ce type de croissance a conduit à une réelle augmentation du PIB par habitant au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

La **croissance équilibrée et déséquilibrée** ; on dit que la croissance économique est équilibrée quand les grands équilibres (emploi, échanges extérieurs, prix et finances publiques) sont réalisés. Cependant cette approche de l'équilibre est nuancée selon les courants de pensée. Les keynésiens ne conçoivent l'existence d'une croissance équilibrée que comme une situation éventuelle de croissance. Les néo-classiques considèrent quant à eux que l'existence d'un déséquilibre est liée à l'intervention dans l'économie d'agents perturbateurs (Etat, grandes entreprises, syndicats).

## **2 – Notions de développement et de progrès :**

Le **développement** désigne l'ensemble des transformations dans les structures institutionnelles, les changements de mentalités et dans l'organisation d'ensemble de l'activité économique. Il est donc la transformation des structures démographiques, économiques et sociales, qui, généralement accompagnent la croissance économique. On insiste ici sur l'aspect structurel (industrialisation, urbanisation, institutionnalisation, etc.) et qualitatif (transformation des mentalités, des comportements, etc.) de l'évolution à long terme.

Selon François PERROUX « Le développement peut être entendu comme l'ensemble des changements observables dans le système économique et dans le type d'organisation qui conditionnent la croissance. »

Contrairement à la croissance économique qui représente une augmentation quantitative de l'activité économique, le développement traduit les **changements qui se produisent au sein de la société**, et qui accompagnent les transformations économiques.

Le **progrès** peut s'analyser sous trois aspects :

- Le progrès **technique** correspond aux inventions dont l'application permet l'évolution économique ;
- Le progrès **social** traduit une répartition plus égalitaire des fruits de la croissance ;
- Le progrès **économique** consiste à produire plus à un moindre coût. Il peut être appréhendé comme une évolution ou une amélioration du bien-être à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Il sous-entend l'existence d'un processus à long terme qui engendre une augmentation du revenu par habitant, une amélioration de l'état sanitaire de la population.

Normalement, croissance et développement économiques doivent conduire au progrès économique.

## **3 – La mesure de la croissance et du développement :**

La croissance économique est mesurée par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) exprimée sous la forme d'un **taux de croissance** (t).

$$t = \frac{\text{PIB}_n - \text{PIB}_{n-1}}{\text{PIB}_{n-1}} \times 100$$

Ce taux est un instrument d'analyse économique qui permet d'analyser l'évolution d'une même économie dans le temps (comparaison de deux périodes successives) et d'effectuer des comparaisons internationales (comparaison de deux économies différentes).

Le développement est une notion qualitative et sa mesure demeure complexe. Elle résulte généralement d'une comparaison entre pays développés et pays en développement. Ainsi, il est possible de présenter le développement en faisant appel à des comparaisons économiques (industrialisation, répartition de la population active), sociales (répartition des revenus, protection sociale) et sociologiques (éducation, formation, santé). Depuis quelques années, les organisations internationales ont affiné leur mesure en mettant en place un indicateur de développement humain

(IDH) qui prend en considération l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le niveau de vie par habitant.

## **II – Les facteurs de la croissance :**

Les miracles économiques de l'après guerre mondiale ont stimulé les recherches sur de la croissance économique. Elles ont porté d'abord sur les facteurs de la croissance (facteurs travail, capital et progrès technique) avant de s'élargir à des causes plus générales qui mettent en jeu des interactions difficilement évaluables.

### **1 – Le facteur travail :**

Il correspond aux moyens humains mis en œuvre dans la production. Le travail doit être adapté à la demande en quantité et en qualité. On peut donc analyser de manière quantitative ou de manière qualitative.

Le travail humain constitue le premier facteur de la croissance économique. Cependant la qualité du travail importe aujourd'hui beaucoup plus que sa quantité. Cela peut s'expliquer parce que la formation entraîne une amélioration de la productivité personnelle, source d'initiatives et d'innovations. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que des machines complexes ne peuvent être contrôlées que par des personnes qualifiées.

### **Les conditions nécessaires de l'investissement en capital humain**

Le **capital humain** est l'ensemble des capacités productives. Il s'acquiert, s'accumule et se déprécie. Il est constitué par la socialisation familiale, l'éducation et la formation. Il inclut aussi le capital santé des individus.

L'investissement en capital humain ne peut être efficace qu'à partir du moment où certaines conditions économiques et sociales sont réalisées :

- La quantité de travail qu'un individu peut fournir est liée à sa ration calorifique de base. La quantité de l'alimentation dans les cinq premières années de la vie, l'apport en protéines en particulier, influence la capacité intellectuelle ultérieure. C'est donc une condition nécessaire de l'efficacité de l'investissement éducatif et un objectif pour les pays en développement.
- L'augmentation de l'espérance de vie est une condition nécessaire pour que les investissements éducatifs puissent être rentabilisés. L'amélioration de l'état sanitaire de la population est une condition nécessaire de l'investissement éducatif.
- Le taux d'alphabétisation ou de scolarisation est lié à l'âge au mariage des femmes lui-même lié aux modèles anthropologiques fixant le statut des femmes dans la société.

L'investissement en capital humain d'un individu sera d'autant plus rentable que le niveau moyen de capital humain de la société à laquelle il appartient est élevé. Il existe donc un véritable effet de seuil qui peut constituer un blocage du processus de croissance et qui explique l'émigration de la population qualifiée des pays en développement.

### **2 – Le facteur capital :**

Comme le facteur travail, le facteur capital peut croître en quantité et en qualité. En ce qui concerne la quantité, il s'agit de la multiplication des machines qui facilitent le travail de l'homme ou s'y substituent. Conçue pour épargner la peine de l'homme, la machine est accusée d'engendrer le chômage. L'amélioration de la qualité du capital est le résultat du progrès technique appliqué aux processus de production. Elle signifie qu'un capital installé plus récemment a une efficacité productive plus grande qu'un capital de même valeur installé antérieurement.

## A – Le capital :

L'importance du capital mais aussi son accumulation dans le processus de la croissance sont incontestés. Il se décompose en capital-argent et en capital technique :

Le **capital argent** correspond aux moyens financiers permettant d'acquérir les moyens de production et le **capital technique** correspond à l'ensemble des moyens de production (bâtiments, équipements, matériel...). On distingue :

Le **capital technique fixe** est la partie du capital dont la durée de vie s'étend sur plusieurs cycles de production (machines, bâtiments, ...) et le **capital technique circulant** c'est-à-dire la partie du capital qui disparaît dans un seul cycle de production (matières premières...)

## B – L'investissement :

C'est une immobilisation de fonds dont l'entreprise espère à terme une rentabilité par des revenus futurs d'un montant supérieur au montant de l'investissement.

Au cours de la vie de l'entreprise, différents types d'investissements se différencient par leur objectif :

- **Investissement de capacité** qui a pour but d'accroître la capacité de production de l'entreprise.
- **Investissement de compétitivité ou de production** qui permet à l'entreprise de devenir être plus efficace, produire moins cher, de meilleure qualité, dans les meilleures conditions...
- **Investissement de renouvellement** qui consiste à remplacer un bien de production ancien.

Mais dans notre présente approche, il s'agit d'appréhender l'investissement comme une variable macroéconomique. Ceci nous permet de calculer le taux d'investissement d'une économie donnée et de lier à la croissance économique. On peut mesurer le taux d'investissement d'une économie par le ratio :

$$\text{Taux d'investissement} = \frac{\text{Investissement réalisés}}{\text{PIB}} \times 100$$

Historiquement, on constate qu'à une hausse du taux d'investissement correspond à une hausse du taux de croissance économique et de même à un ralentissement du taux de croissance correspond une diminution du taux d'investissement.

## C – La productivité :

Les déterminants de la productivité sont essentiellement au nombre de trois :

- Le **capital physique** : plus les structures et les équipements de production sont développés, plus les travailleurs produisent ;
- Le **capital humain** : plus les travailleurs sont formés, plus ils produisent ;
- La **compétence technologique** : plus les technologies auxquelles les travailleurs ont accès sont développées, plus ils produisent.

La productivité au sens large du terme désigne le rapport entre le niveau de production obtenu et les moyens mis en œuvre pour son obtention. Plus précisément, la productivité se définit comme le rapport entre la production obtenue et les facteurs utilisés :

$$\text{Productivité} = \frac{\text{Production}}{\text{Facteurs utilisés}}$$

On distingue la productivité du travail et la productivité du capital.

$$\text{Productivité du travail} = \frac{\text{Production}}{\text{Effectifs engagés dans la production}}$$

$$\text{Productivité horaire du travail} = \frac{\text{Production}}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

$$\text{Productivité du travail} = \frac{\text{Production}}{\text{Capital utilisé}}$$

Lorsque la productivité s'améliore, l'entreprise dégagne des gains de productivité. Ceux-ci peuvent apparaître globalement dans deux cas de figure :

- Lorsque l'entreprise accroît sa production avec l'utilisation de la même quantité de facteurs.
- Lorsque l'entreprise économise des facteurs pour réaliser une même production.

On parle d'économie d'échelle lorsque la productivité augmente grâce à l'augmentation du volume de production, quand la production augmente, les coûts unitaires baissent car les coûts fixes inhérents à la production (machines, bâtiments frais généraux) sont répartis sur un plus grand nombre d'unités.

Au niveau de l'entreprise, les gains de productivité sont indispensables pour affronter la concurrence soit au niveau des prix de ses produits, soit au niveau de l'innovation de produit. En effet, les gains de productivité sont aussi à l'origine d'une capacité de financement des investissements.

Au niveau de l'économie nationale, l'existence de gains de productivité peut montrer que les entreprises préfèrent l'investissement productif à l'investissement financier.

Le siècle dernier a connu une croissance intensive qui ne doit rien à l'augmentation du travail, mais à l'accroissement de l'efficacité du travail.

Dans un univers de plus en plus concurrentiel, le progrès technique a permis de renforcer l'importance du capital au détriment du travail dans de nombreuses entreprises dans les pays développés. En effet, le coût du facteur travail est souvent jugé comme excessif.

On parle de substitution du travail par le capital (l'homme est remplacé par la machine). Cette évolution a connu plusieurs phases :

- La mécanisation (le machinisme) ;
- L'automatisation (chaîne de production) ;
- La robotisation (automates capables de réactions aux modifications de l'environnement).

Les composantes du travail évoluent aussi, car le niveau de qualification doit être supérieur pour utiliser des machines de plus en plus complexes. Les travaux physiques et répétitifs disparaissent au profit de fonctions de commande et de maintenance du matériel.

La substitution du travail par le capital a aussi des conséquences sociales. Elle est souvent, dans un premier temps, accusée de créer du chômage. Dans un second temps, on espère qu'une plus grande efficacité de la production bénéficiera au facteur travail.

Les sources de la productivité sont diverses mais l'innovation de produit et de procédé de production, la qualification de la main-d'œuvre, l'organisation du travail y contribuent.

### **3 – Le progrès technique :**

On peut analyser le **progrès technique** comme le résultat d'un investissement qui conduit à la mise au point d'un nouveau procédé de production ou d'un nouveau produit lié à une invention. Le progrès technique peut apparaître comme une source du progrès économique car il contribue à améliorer les conditions de vie des individus, à diminuer la pénibilité du travail, à mieux satisfaire les besoins individuels et collectifs.

**L'innovation** est l'application d'une invention soit au niveau industriel, soit au niveau commercial. Mais, l'innovation peut ne pas présenter un caractère purement technique, tel est le cas des nouveaux moyens de ventes comme le télé-achat, la vente par correspondance ...

Les **origines du progrès technique** : le progrès technique naît de la combinaison de trois domaines de recherches (fondamentale, appliquée et recherche-développement) et de la mise en application des résultats obtenus par un entrepreneur.

La **recherche fondamentale** : correspond à un approfondissement des connaissances du monde scientifique. Un but spécifique n'est pas assigné à cette recherche même si des domaines restent privilégiés par l'octroi de subventions publiques ou d'intérêt affichés par des fondations privées ;

La **recherche appliquée** est plus directement liée à des impératifs de marché : création de nouveaux produits, développement de brevets d'invention...

La **recherche-développement** est abordée comme un investissement immatériel des entreprises. Elle a pour but d'aboutir à la commercialisation d'une nouveauté soit au niveau des processus de production, soit au niveau des produits.

#### **4 – Les autres facteurs explicatifs de la croissance :**

Le rôle de l'Etat, la conjoncture et les éléments socioculturels ne sont pas quantifiables et ne servent qu'à affiner les raisonnements explicatifs relatifs au phénomène de la croissance. On constate également que le déficit d'engagement économique des Etats et les réticences psychologiques à une organisation sociale intensive de la production ne concernent pratiquement que les pays en développement.

**Tableau récapitulatif des facteurs de la croissance**

<b>Facteurs</b>	<b>Explications</b>	<b>Exemples</b>
<b>Travail</b>	Sur le plan quantitatif, le facteur travail dépend de la démographie et du taux d'activité. D'un point de vue qualitatif, ce facteur repose sur la formation, l'organisation du travail et la mobilité.	Importance de l'encadrement, qualification des ouvriers et employés, formation professionnelle.
<b>Capital</b>	Le facteur capital repose sur les équipements existants, leur qualité et la propension de l'économie à les augmenter par des investissements.	Nombre d'usines, de bureaux. Intensité capitaliste.
<b>Progrès technique</b>	Il permet la modernisation des équipements et l'innovation.	Dépenses de recherche développement
<b>Rôle de l'Etat</b>	L'Etat soutient l'économie de plusieurs façons : subventions, infrastructures, aides à l'exportation.	Développement des voies de communications, aides aux PME/PMI.
<b>Conjoncture</b>	La croissance repose une monnaie stable, une inflation maîtrisée, une épargne suffisante et une consommation soutenue.	Conditions économiques des 30 glorieuses. Forte consommation dans les années 80.



<b>Eléments Socioculturels</b>	L'activité économique repose sur la volonté des hommes d'accéder au développement.	
--------------------------------	--	--

## EMPLOI ET CHOMAGE

Sur le plan macro-économique, une situation de plein emploi se caractérise par le fait que tout individu désirant travailler trouve un emploi. Le plein emploi s'oppose ainsi au chômage.

Le chômage s'analyse comme un phénomène socio-économique mais s'appréhende à partir du nombre de chômeurs. Plus le nombre de chômeur est important, plus le degré de gravité du chômage augmente.

### I – Généralité :

#### 1 – Le chômage :

Le chômage est un arrêt involontaire du travail dû à l'impossibilité de trouver un emploi. Cet arrêt implique l'absence ou la rupture du contrat de travail entre salariés et employeurs. Il désigne une période d'inactivité forcée qui caractérise la situation de personnes capables, disponibles et désireuses de travailler mais qui ne parviennent pas à trouver un emploi.

Selon le Bureau International du Travail (BIT) ; Est chômeur, toute personne âgée de plus de 15 ans, sans travail, immédiatement disponible pour occuper un emploi, qui recherche activement du travail, c'est-à-dire qui a effectué au moins un acte positif de recherche. Pour calculer le taux de chômage, on établit le rapport entre les chômeurs et la population active occupée, l'ensemble formant ce que l'on appelle la population active.

Le travail doit être adapté à la demande des entreprises en quantité et en qualité.

**Selon l'analyse quantitative**, la rencontre entre l'offre et la demande détermine le niveau de l'emploi et donc celui du chômage. Le chômage reflète la situation d'une personne active non employée (excédent de population active). Il est mesuré par le taux de chômage.

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active}} \times 100$$

A l'échelle nationale, le volume du travail offert dépend de la population globale, de son taux d'activité et de la durée du travail.

- La **population globale** comprend tous les habitants résidents d'un pays à un moment donné.
- La **population active** est le nombre de travailleurs disponibles à un moment donné. Elle est donc constituée par l'ensemble des personnes en situation de travailler (ayant un emploi ou en cherchant un). Sont donc exclus les étudiants, les retraités, les bénévoles, les femmes au foyer...

En effet, la population en âge de travailler ne cherche pas systématiquement un emploi. On utilise le taux d'activité pour évaluer le pourcentage de personnes (par âge, par sexe, ...) ayant un emploi ou en cherchant un.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active}}{\text{Population totale}} \times 100$$

L'analyse quantitative de la population fait apparaître deux évolutions majeures : la progression du chômage et l'augmentation du nombre d'emplois précaires.

Cette seconde évolution n'est qu'une conséquence de la première. En effet, les entreprises ont profité d'un rapport de force qui leur était favorable sur le marché du travail, pour développer des formes d'emplois plus flexibles leur permettant d'ajuster plus aisément leurs effectifs aux fluctuations de la demande.

L'activité du secteur productif détermine un besoin en nombre d'heures de travail. Pour calculer l'effectif nécessaire à la production, il faut tenir compte de la durée du travail.

Les lois sociales ont actuellement de plus en plus recours au travail à temps partiel (moins de 39 heures par semaine) pour des impératifs de souplesse et de flexibilité ou pour répondre aux attentes des salariés (le salaire est proportionnel au temps de travail).

**Selon l'analyse qualitative**, l'évolution du système productif transforme la répartition des emplois par secteur, mais aussi la nature des emplois exige des compétences.

Les **caractéristiques du travail** dépendent :

- Des catégories socioprofessionnelles ;
- De la forme d'emploi (type de contrat de travail : emploi stable ou précaire ... ) ;
- Du niveau de formation : initiale dans le cadre scolaire, et continue lors de l'exercice de la profession.

Les qualifications doivent correspondre aux exigences des postes de travail et s'adapter à leurs évolutions, ce qui met en avant les problèmes de formation.

Dans les pays développés, les tendances d'évolution du facteur travail à long terme sont :

- La diminution du temps de travail (gain de productivité et évolution de la législation)
- La flexibilité du travail (ajustement des ressources aux besoins de l'entreprise)
- La mécanisation des tâches pénibles (gain de productivité par l'automatisation et la robotisation)
- La complexité croissante du travail (progrès scientifiques et techniques).

## **2 – L'emploi :**

L'emploi, désigne l'utilisation d'un individu par un autre individu ou par une institution visant à la réalisation d'un travail particulier en contrepartie d'un salaire ou autre rémunération.

Par ailleurs, la définition de l'emploi exclut les personnes exerçant une activité non rémunérée, telles que les femmes au foyer ou les travailleurs bénévoles. Par contre, y sont inclus les travailleurs indépendants, qui en représentent une part considérable, notamment dans les pays en développement où ils constituent 25% à 50% de la population active totale.

Les termes et les conditions du travail ont de tout temps été au centre des débats relatifs à l'emploi, étant donné leur impact global sur le niveau de vie des travailleurs, et sur la société en général.

L'emploi fait l'objet de nombreuses initiatives gouvernementales, la plupart des pays développés aspirant, du moins en théorie, à la réalisation du plein emploi. Cette situation assure un emploi à toute personne désireuse de travailler. L'enseignement et les formations professionnelles comptent parmi les mesures entreprises visant à réduire le chômage, et ainsi à instaurer une société stable et prospère. La législation en faveur d'opportunités égales et de salaires égaux permet aux autorités publiques d'offrir un maximum d'opportunités d'emplois.

Il existe de très grandes différences entre un pays comme le Japon, dans lequel l'emploi est très fortement segmenté, divisé en postes fixes, bien rémunérés, et postes précaires, mal rémunérés (liés aux activités traditionnelles comme la pêche par exemple), un pays comme la France, très attaché au modèle de l'emploi stable à durée indéterminée (même si la précarité s'accroît

beaucoup) et un pays comme les Etats-Unis, favorisant la plus grande flexibilité possible du marché du travail, donc la multiplication d'emplois peu qualifiés et précaires.

### **Les problèmes de l'emploi sont principalement les suivants :**

- Le **droit au travail** : reconnu dans de nombreuses constitutions, sa concrétisation dépend en fait de la mise en œuvre de procédures diverses : organisation de l'enseignement, de l'orientation et de la formation professionnelle, aménagement du marché du travail (rapprochement des offres et des demandes d'emploi) ;
- La **sécurité de l'emploi** : celle-ci est assurée de façon diverse et plus ou moins étendue selon les pays. Y contribuent notamment la réglementation du licenciement, légale ou conventionnelle, les accords de garantie contenus dans les conventions collectives : lorsque la sécurité de l'emploi n'est pas effectivement garantie, des compensations sont recherchées dans les procédures de reconversion ou de formation professionnelle accélérée, ainsi que les mécanismes de sécurité sociale (allocations de chômage, garanties de revenus) ;
- La **durée du travail** : sous le double aspect de la durée hebdomadaire et de l'âge de la retraite ; problèmes généralement traités de façon légale ou dans le cadre des conventions collectives ;
- Les **conditions de travail** : en général, en dehors de la rémunération, elles s'étendent à des éléments aussi divers et importants que le régime des cadences, les compléments sociaux au salaire, les conditions de sécurité..., toutes questions qui, comme les autres, font l'objet de prescriptions légales, ou sont plus souvent le résultat de conventions conclues dans le cadre des négociations, fréquemment à l'occasion de conflits, eux-mêmes objet de réglementation.

### **3 – Le sous emploi :**

Aux frontières entre le chômage et l'emploi, il convient de prendre en compte le sous-emploi. Selon le bureau international de travail (BIT), sont en état de sous-emploi visible les personnes pourvues d'un emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail complémentaire ou disponibles pour un travail supplémentaire. »

Il s'agit de personnes travaillant à temps partiel et recherchant un emploi à temps plein ou à temps partiel supplémentaire, et le nombre de travailleurs à temps partiel ne cherchant pas d'autre emploi mais disponibles pour un travail supplémentaire. Le sous-emploi inclut également : le chômage saisonnier et le chômage déguisé.

- Le **chômage saisonnier** concerne, quant à lui, l'ensemble des activités qui se déroulent selon un cycle qui n'est pas constant dans le temps. Ce type de chômage concerne par exemple les activités liées au tourisme, ou encore certaines activités agricoles.
- Le **chômage déguisé**, c'est la partie fondamentale du sous-emploi. Il correspond au nombre de travailleurs salariés ou nom, que l'on peut retirer d'un secteur sans réduire sa production.

### **II – Typologie et formes du chômage :**

Les économies des typologies quant aux formes du chômage en fonction de ses manifestations et de ses caractéristiques.

Le **chômage frictionnel** ne résulte pas d'une discordance générale entre l'offre et la demande de travail, mais d'une insuffisante mobilité ou d'une insuffisante qualification de la main d'œuvre : les chômeurs ne peuvent répondre aux offres d'emploi parce qu'ils n'ont pas la qualification désirée ou ne résident pas dans le lieu où l'emploi est offert.

Le **chômage conjoncturel** résulte d'un ralentissement, plus ou moins durable, de l'activité économique. Lorsque le cycle économique connaît un ralentissement, celui-ci peut être cause de chômage. C'est le cas, par exemple, lorsque le volume de production excède la demande des consommateurs. L'entreprise qui ne peut plus écouler ses produits peut être contrainte de licencier faute de débouchés. Si cette situation frappe non pas une seule entreprise mais un ou plusieurs secteurs d'activité, le volume de chômage peut être important. Ce type de crise survenue dans le passé – la crise des années trente en est un exemple – peut être en partie résolue, comme Keynes l'a montré, par une politique de soutien de la demande, consistant à utiliser le déficit budgétaire afin d'injecter un supplément de pouvoir d'achat pour que les entreprises puissent vendre leur production, augmenter celle-ci, pour cela, embaucher à nouveau.

Le **chômage structurel** est un chômage chronique, permanent et de longue durée. Il provient d'un déséquilibre durable du fonctionnement du marché du travail, qui excède les difficultés conjoncturelles. Ce type de chômage caractérise la situation d'un grand nombre de pays industrialisés depuis le début des années 1980.

L'évolution récente des chiffres du chômage révèle qu'il est devenu tout à la fois massif et permanent (le nombre de chômeurs de longue durée est de plus en plus important). Il se manifeste chaque fois qu'il y a inadéquation entre les qualifications professionnelles et les exigences formulées par les entreprises.

Le **chômage volontaire** ; est chômeur volontaire un individu qui préfère le chômage à un emploi inférieur à sa qualification, c'est-à-dire un emploi assurant un salaire inférieur à celui auquel il peut prétendre. Ce type de chômage commence à apparaître dans certains pays où les indemnités allouées aux chômeurs sont suffisamment importantes pour compenser la perte de salaire et leur permettre de choisir l'inactivité.

Le **chômage technologique** est provoqué par la substitution de la machine à l'homme.

### III – Les explications du chômage :

#### A – Les explications traditionnelles :

##### 1 – Le chômage classique :

Le travail est un facteur de production et est géré comme tel dans l'analyse libérale.

- **L'offre de travail** est déterminée par le comportement de l'individu confronté à un niveau de salaire proposé et non uniquement par la composition de la population active. Ainsi, dans cette approche, l'offre de travail est une fonction croissante du revenu.
- La **demande de travail** est déterminée par le comportement des entreprises qui cherchent à maximiser leur profit. Le salaire est un coût et elles embauchent tant que le coût marginal reste inférieur ou au plus égal à la recette marginale. Ainsi, plus le prix du facteur travail est faible, plus les entreprises ont des perspectives de réalisation de profit élevés et par là sont enclines à embaucher. La fonction de demande de travail est décroissante par rapport au salaire versé.
- **L'équilibre sur le marché du travail** doit se réaliser par l'égalisation entre l'offre et la demande de travail. Si l'ajustement ne s'opère pas, c'est qu'il y a des rigidités qui bloquent le fonctionnement du marché. Ces rigidités sont, selon les classiques, liées à l'interventionnisme de l'Etat en matière de fixation des salaires (SMIG, SMAG) et de la réglementation du travail...

Pour les classiques, le chômage naît donc de la **faiblesse de l'offre** : les entreprises produisent insuffisamment pour répondre à la demande existante ; ce comportement est dicté par le niveau des salaires réels ou salaires effectifs supérieurs au salaire d'équilibre tel qu'il résulte des lois du marché.

Le coût du travail serait donc un obstacle au plein emploi.

## 2 – Le chômage keynésien :

Pour les keynésiens, une situation de chômage peut durer dans le temps. En effet, si rien ne permet aux entreprises d'anticiper sur une augmentation de la demande effective, elles maintiennent un niveau de production relativement bas et n'ont pas besoin d'accroître le niveau de main d'œuvre employée. Seul un choc exogène peut faire céder cette morosité. L'origine de ce choc est susceptible d'être l'intervention de l'Etat par le poids des finances publiques. Les dépenses publiques peuvent faire jouer le multiplicateur d'investissement tout comme l'accroissement des revenus de transfert (puisque'ils enregistrent une forte propension marginale à consommer) permet d'entraîner une reprise de la demande et stimuler la production. Le chômage est susceptible de s'en trouver réduit.

Pour les keynésiens, le chômage provient donc d'une **insuffisance de la demande par rapport aux capacités de production** : les entreprises n'ont pas intérêt à produire plus que la demande car elles ne sont pas assurées d'écouler la production correspondante. L'anticipation d'une faible demande favorise le chômage. Donc une politique de relance agit sur l'emploi.

L'augmentation des salaires, mais aussi des dépenses publiques, permet alors de réduire le chômage.

### **B – Les explications modernes :**

Au-delà des débats théoriques relatives aux causes du chômage, qui opposent libéraux et keynésiens, les éléments factuels et historiques qui expliquent le chômage que connaît l'ensemble des pays industrialisés sont nombreux.

#### **1 – La théorie du salaire d'efficience :**

Pour la théorie du salaire d'efficience, plus la rémunération est élevée, plus un salarié est productif. Il reste, en d'autres termes, une relation positive entre le salaire réel et l'effort (ou l'efficience, ou la productivité) d'un salarié.

Le salaire d'efficience est le salaire réel qui correspond à l'effort optimal d'un salarié. Il n'est donc pas déterminé par le jeu de l'offre et de la demande.

La théorie du salaire d'efficience est l'une des explications possibles du chômage. Puisqu'il est choisi par l'entreprise pour maximiser l'effort des salariés, le salaire d'efficience est rigide et les entreprises n'ont pas intérêt à le baisser. Si elles le font, elles perdent une partie de leurs salariés les plus productifs : la productivité du travail diminue et les coûts des entreprises augmentent. En outre, on peut supposer que le salaire d'efficience est fixé par les entreprises au dessus du salaire d'équilibre du marché du travail afin d'attirer les salariés les plus productifs. Puisque le salaire d'efficience est rigide, le plein emploi ne peut être atteint et le chômage persiste.

#### **2 – La segmentation du marché du travail :**

La persistance d'un chômage massif et durable a profondément modifié la structure du marché du travail caractérisé aujourd'hui par sa segmentation.

L'analyse économique fait apparaître l'existence d'un taux de chômage qui devient indispensable pour faire face aux variations des besoins en main d'œuvre des entreprises. Il est lié à la diversification du marché du travail, le marché n'est plus conçu comme homogène mais aussi lié aux imperfections de ce marché.

Selon cette thèse, le marché du travail n'est pas uniforme : il est composé de marchés partiels plus ou moins cloisonnés, ayant chacun des caractéristiques propres. Deux segments sont ainsi distingués :

Le **marché primaire** caractérisé par des salaires élevés, une garantie de l'emploi, des avantages sociaux et un taux de syndicalisation important.

Le **marché secondaire** présente des caractéristiques inverses. Celui-ci regroupe l'ensemble des situations précaires d'activité : contrats à durée déterminée, contrats à temps partiel, contrats d'insertion ou de réinsertion rémunérés en deçà du SMIG, dont les titulaires alternent périodes d'activité et période de chômage.

La thèse du dualisme du marché du travail soutient que le chômage résulte d'un comportement monopolistique des salariés du secteur primaire dans la fixation du taux de salaire. En effet, dans ce secteur, du fait du pouvoir syndical, le niveau des salaires est fixé sans tenir compte de l'état réel du marché du travail. Les salaires ainsi fixés sont rigides et supérieurs à ceux qui auraient prévalu dans un régime de concurrence. Par conséquent, les entreprises fixent l'emploi à un niveau inférieur à celui d'un marché du travail concurrentiel. Ce comportement induit une persistance du chômage.

Le chômage s'explique également par les caractéristiques du marché secondaire. S'il était parfaitement concurrentiel, la flexibilité du taux de salaire résorberait le sous-emploi.

En plus de sa segmentation, le marché du travail fonctionne comme un marché d'exclusion. Exclusion des chômeurs de longue durée, dont le nombre ne cesse de croître, exclusion des jeunes dépourvus d'expérience professionnelle, exclusion des femmes, dont le taux de chômage est supérieur à celui des hommes, exclusion des salariés les plus âgés qui peinent à retrouver un emploi. Ces caractéristiques expliquent que les politiques orientées vers l'emploi assurent davantage que par le passé une fonction d'assistance envers les plus démunis.

### **3 – La théorie des insiders-outsiders :**

Cette approche, proposée par LINDBECK et SNOWER à partir de 1985/1986, explique le chômage par divergence d'intérêt entre employés et chômeurs. Elle distingue les **insiders**, c'est-à-dire ceux qui, syndiqués ou non, ont un emploi et les **outsiders** qui sont les chômeurs.

Cette théorie avance que la rigidité des salaires réels est due à l'exercice d'un pouvoir par les insiders qui influencent en partie les décisions concernant le niveau des rémunérations et de l'embauche dans les entreprises. Pour les insiders, l'objectif est d'obtenir le niveau de salaire le plus élevé possible. Cette revendication salariale peut être imposée à l'entreprise sur la base de deux arguments : d'une part, la hausse des salaires permet de minimiser les coûts de rotation et, d'autre part des niveaux de salaire trop faibles engendrent démotivation et sous productivité. Naturellement, l'existence de syndicats, qui ne représentent que les salariés occupés, renforce le pouvoir de négociation des insiders.

L'exercice de ce pouvoir par les insiders leur permet de maintenir des salaires réels supérieurs à la fois au **salaire de réservation** (le salaire de réservation est le salaire minimal auquel un salarié souhaite être embauché) et au **salaire d'équilibre** du marché du travail.

En contrepartie de la hausse des salaires, il faut s'attendre à ce que l'entreprise minimise le volume d'emploi, d'où le chômage involontaire puisque la hausse des salaires et la stratégie de minimisation des coûts de rotation empêche l'entreprise d'embaucher même à salaire plus faible.

De manière générale, la théorie des insiders-outsiders s'inspire d'une certaine manière de la segmentation. Les insiders bénéficient d'un pouvoir représenté par des barrières à l'entrée érigées par les entreprises et insiders eux-mêmes. Du fait des coûts que représentent ces barrières pour les entreprises, elles préfèrent garder les insiders et ne pas embaucher les outsiders. Dans ces conditions le chômage involontaire persiste.

### **4 – Le chômage technologique :**

Le chômage actuel n'a pas pour seule cause le ralentissement de la croissance : il est également et surtout la conséquence d'une rupture des liens, que l'on pensait éternels, entre production et emploi. Le système de production, qui fait de plus en plus appel à l'innovation technique, substitue, plus encore que par le passé, les machines aux hommes.

L'évolution est telle, que le progrès technique ne recrée pas au stade de sa conception les emplois qu'il supprime au stade de son utilisation. L'utilisation de machines toujours plus sophistiquées entraîne le recours toujours moins important à la main-d'œuvre. En cela, le chômage actuel revêt une spécificité historique : c'est la crise et le dépassement du modèle fordiste de production qui, en opérant une mutation dans l'organisation du système productif, engendre le chômage.

Cette évolution a mis l'accent sur le déficit existant entre les compétences demandées par les entreprises et le niveau de formation moyen de la population active. Alors que les exigences professionnelles, techniques et intellectuelles de ceux qui proposent un emploi sont élevées, le niveau de qualification de ceux qui sont à la recherche d'un travail n'est pas nécessairement apte à y répondre. Cette inadéquation entre qualifications proposées et demandées joue comme un facteur aggravant sur le marché de l'emploi. Elle explique pour une large part le chômage des jeunes qui quittent le système scolaire en n'étant pas ou peu qualifiés.

A cela s'ajoute le fait, avancé par beaucoup afin d'expliquer la persistance d'un chômage important, que les charges sociales supportées par les entreprises qui embauchent seraient trop lourdes, et auraient un effet dissuasif sur la création d'emplois. Cet argument est fréquemment invoqué, à l'appui du précédent, pour expliquer le fort taux de chômage que connaît la frange de la population active privée de qualification professionnelle et/ou universitaire.

Ce dernier élément d'explication est utilisé par ceux qui relèvent que ce sont les « rigidités du marché du travail » qui expliquent l'absence de création d'emplois. Parmi ces rigidités, outre celles mentionnées plus haut, les tenants de cette analyse avancent que l'existence d'un salaire minimum, en deçà duquel l'entreprise ne peut embaucher, associé au poids relatif des charges qui pèsent sur les salaires, empêche la création de nouveaux emplois. Il s'agirait alors pour soutenir l'emploi de rendre le marché du travail plus flexible. Cette flexibilité exigerait, par exemple, de réduire les salaires, au motif que l'entreprise, en réduisant ses coûts salariaux unitaires, pourrait utiliser cette marge de manœuvre afin de créer davantage d'emplois. Il s'agit en clair de payer moins pour payer plus de monde. Cette notion de flexibilité a servi, et sert encore, de critère aux politiques de l'emploi visant à lutter contre le chômage.

De façon générale, le chômage est un phénomène complexe et provient de différentes causes :

La stagnation de l'investissement et la faiblesse de la demande intérieure	Le tassement des salaires, les taux d'intérêt réels élevés, la crise de confiance des ménages et des entreprises expliquent en partie la faiblesse de la demande globale et l'augmentation du chômage.
Les coûts salariaux	Le niveau des salaires et des charges sociales incite les entreprises à développer les investissements de productivité, c'est-à-dire ceux qui économisent la main d'œuvre.
Les bouleversements technologiques	Les nouvelles technologies suppriment des emplois dans certains secteurs (automobiles, industrie lourde...) mais ces suppressions d'emplois sont en partie compensées par une réduction du temps de travail et de nouvelles activités (informatique, communication, robotisation de la production...)
La concurrence internationale	Les délocalisations dans les pays émergents où les coûts de production sont faibles aiguissent la concurrence dans de nombreux secteurs (confection, jouets). Par ailleurs, le développement des échanges peut pénaliser la production locale.
L'interdépendance des économies	L'économie est tributaire de la conjoncture internationale. Ainsi, la crise asiatique survenue vers la fin de 1997 avait pour conséquence le ralentissement de la croissance mondiale.

Les restructurations industrielles	Les économies d'échelle liées à la mondialisation peuvent se traduire par des pertes d'emplois.
L'évolution démographique	L'activité des femmes, les mouvements migratoires, le taux de natalité sont parfois responsables du chômage. Ils sont, en fait, compensés par l'allongement de la scolarité, les départs anticipés à la retraite.

#### IV – Les caractéristiques du chômage et de l'emploi au Maroc :

Le marché du travail au Maroc connaît depuis quelques années une transformation sous l'effet de facteurs démographiques, économiques et de comportement. Le taux d'activité et la population active ont été modifiés sous l'effet de la croissance de la population et la participation plus marquée de la femme à la vie active.

La population active âgée de 15 ans et plus a atteint le niveau de 11.140.000 personnes en 2005 en hausse de 1,1 % par rapport à 2004 (1,2 % en milieu urbain et 1 % en milieu rural). Le taux d'activité des femmes s'est situé à 27,9 % en 2005 en hausse continue depuis 2001 (25,5%) même si une légère baisse est enregistrée par rapport à 2004 (28,4%).

Cependant, le ralentissement de la croissance économique ces dernières années et sa forte volatilité au gré des saisons agricoles n'a pas permis une création suffisante d'emplois, d'autant que l'analyse des données relatives à l'économie marocaines a montré qu'il existait une corrélation positive entre taux de croissance et niveau d'emploi.

Ainsi, avec un taux de croissance du PIB de 1,8%, la population active occupée âgée de 15 ans et plus ne s'est accrue que de 0,9% en 2005 par rapport à l'année précédente ce qui n'a permis de créer que 91.000 postes en 2005 contre 338.000 postes en 2004 et 202.000 postes par an en moyenne durant les 5 dernières années. Cette situation est due essentiellement aux faibles performances du secteur agricole qui n'a créé que 8.000 emplois en 2005 (118.000 en 2004) et à la perte de 22.000 emplois dans le secteur industriel.

Les gains en terme d'emploi ont concerné surtout le secteur des services avec 63.000 emplois créés. Notons que le secteur des services reste le principal pourvoyeur d'emplois en zone urbaine avec une contribution à l'emploi total créé d'environ 92,6%.

En conséquence de la faiblesse des emplois créés, le taux de chômage au Maroc se maintient à un niveau relativement élevé, particulièrement en milieu urbain. La population active en chômage au niveau national est passée de 1.193.000 chômeurs en 2004 à 1.227.000 chômeurs en 2005, soit une hausse de l'ordre de 2,8%. D'où une aggravation du taux de chômage qui est passé de 10,8% en 2004 à 11% 2005.

#### Trois types de chômage coexistent au Maroc :

- Le **chômage d'inadéquation quantitative** qui résulte de l'insuffisance des emplois offerts par les secteurs productifs. La réduction de ce type de chômage nécessite la réalisation de taux de croissance et d'investissement privé plus élevés ;
- Le **chômage d'inadéquation qualitative** entre l'offre et la demande de main d'œuvre renvoie à une meilleure relation Formation – Emploi et nécessite des efforts d'adaptation de la demande à l'offre de travail, des réorientations et des perfectionnements ;
- Le **chômage de dysfonctionnement** correspond à des lacunes des structures et des mécanismes d'intermédiation du marché du travail.

La différenciation du chômage selon l'âge, le sexe, le diplôme et le milieu de résidence permet de constater que le chômage est particulièrement **élevé en milieu urbain**, les jeunes diplômés sont les plus touchés et les femmes souffrent globalement plus du chômage que les hommes.



Une analyse du taux de chômage par milieu de résidence montre que le chômage au Maroc est essentiellement un phénomène urbain puisque le taux de chômage en milieu urbain avoisine les 18% contre 3,6% seulement en milieu rural.

La faiblesse du taux de chômage en milieu rural ne doit toutefois pas masquer l'importance du sous-emploi. En milieu rural, la catégorie des aides familiales et des apprentis regroupe 53,9% de la population active occupée en 2004 en hausse de 3 points par rapport à 2002 (50,8%).

En outre, les jeunes diplômés sont plus touchés par le chômage que les sans diplôme. Le taux de chômage des sans diplôme est de l'ordre de 5,2% en 2005 (5% en 2004). Pour les personnes ayant un niveau moyen ou supérieur, le taux de chômage s'élève à 22,4% (22,6% en 2004). Ce constat est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural où les taux de chômage respectifs des diplômés et des sans diplôme est de l'ordre de 25,6% et 10% en milieu urbain et de 10,2% et 2,5% en milieu rural en 2005.

Les défaillances du système productif marocain qui peine à absorber les diplômés arrivés sur le marché du travail et l'inadéquation de la formation par rapport aux exigences du marché du travail seraient responsables de l'importance du chômage des diplômés au Maroc. Ce dernier facteur pose un réel problème dans notre pays et appelle à la prise en compte de mesures spécifiques et adaptée pour assurer une meilleure adéquation entre formation et emploi (ch. Chapitre relatif aux politiques de l'emploi).

Une ventilation du taux de chômage des femmes en milieu rural est largement inférieure à celui des hommes : 10,8% pour les hommes. Les disparités homme - femme au niveau du marché du travail sont particulièrement importantes en milieu urbain où le taux de chômage des femmes est de 24,8% en 2005 contre 16,3% seulement pour les hommes.

Paradoxalement, le taux de chômage des femmes en milieu rural est largement inférieur à celui des hommes : 1,4% pour les femmes contre 4,6% pour les hommes. Il n'en demeure pas moins que les femmes dans le monde rural restent cantonnées dans des activités peu valorisantes et faiblement rémunérées. En effet, 80,6% des femmes dans le monde rural font partie de la catégorie des aides familiales et apprentis contre 37,5% pour les hommes. De plus, la population active féminine est payée à un taux horaire deux fois inférieur à celui de la population active masculine. La situation précaire dont souffre l'emploi féminin dans le monde rural pourrait expliquer la faiblesse du taux de chômage dans ce milieu.

Au-delà de ces constats, il est à relever par ailleurs que le chômage de longue durée tend à devenir important. On constate d'une part que la durée moyenne du temps de passage entre la perte d'un emploi et la réintégration dans un autre emploi devient de plus en plus longue. De plus, au fil du temps, les chances de retrouver un nouvel emploi s'amenuisent rendant plus difficile la réinsertion dans le monde du travail et entraînant le développement de l'exclusion sociale.

De plus, l'alternance entre période d'activité et période de chômage est devenue fréquente et est liée à la multiplication des contrats temporaires ou à durée déterminée (travail temporaire, contrat de travail à temps partiel, contrat à durée déterminée...) ce qui est de nature à développer la précarité de l'emploi.

# LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

La politique économique et sociale est l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics à atteindre des objectifs relatifs à la situation économique et sociale d'un pays.

Lorsque les mécanismes de marché ont pour conséquences des déséquilibres économiques et sociaux, l'Etat peut intervenir par une action de régulation à travers une politique économique et sociale visant des objectifs économiques et sociaux :

Les **objectifs économiques** sont la croissance économique, le plein emploi, la stabilité des prix et l'équilibre des échanges extérieurs. Ces quatre principaux objectifs permettent de tracer le carré magique. Ce dernier permet une lecture immédiate de l'évolution des quatre principaux indicateurs de l'économie. Plus la surface est large, meilleure est la santé de l'économie.

Les objectifs sociaux sont le maintien ou l'accroissement du niveau de vie des ménages et la réduction des inégalités.

## I – Les instruments de la politique économique et sociale :

Les pouvoirs publics disposent d'une multitude d'instruments pour améliorer les performances de l'économie nationale et atteindre les objectifs prédéterminés. L'efficacité de la politique économique repose sur la complémentarité des moyens utilisés dont les principaux sont les suivants :

- **La politique monétaire** est l'action menée par l'Etat et les établissements de crédits pour modifier la masse monétaire en circulation en intervenant sur les taux d'intérêt, le crédit et le change ;
- **La politique budgétaire** est l'action sur la vie économique par le budget de l'Etat (choix du volume des dépenses publiques, du déficit budgétaire, structure des dépenses par fonction...). Par le biais des subventions, du traitement des fonctionnaires, des achats de biens et services, l'Etat est en mesure de peser sur la conjoncture économique et sociale ;
- **La politique fiscale** est l'action sur le niveau de pression fiscale, sur la répartition entre les différents types de fiscalités. En diminuant la fiscalité des agents économiques, l'Etat peut stimuler la consommation et donc la production.
- **La politique des revenus** définit les règles concernant la répartition et la redistribution du revenu ;
- **La politique industrielle** est l'action menée par les pouvoirs publics en vue d'orienter, de coordonner et de favoriser le développement industriel (production des entreprises publiques, aides et subventions aux entreprises privées...) ;
- **La politique sociale** est l'intervention sur la répartition, les transferts sociaux, le droit du travail, la durée du travail... pour corriger les inégalités sociales et garantir le niveau de vie des ménages.

## II – Les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage :

Les politiques de l'emploi représentent l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour agir sur le fonctionnement du marché du travail afin de réduire le taux de chômage. Elles ont des effets qui

demeurent limités pour résoudre le problème du chômage. On distingue deux types de politiques de l'emploi :

- Les politiques actives de l'emploi ou de lutte contre le chômage ont une logique d'action destinée à favoriser la demande de travail (l'emploi).
- Les politiques passives de l'emploi ou de lutte contre le chômage ont une logique d'ordre social notamment l'indemnisation du chômage.

### **1 – Les politiques actives :**

Les politiques actives de l'emploi peuvent s'appliquer sur l'activité économique ou sur l'emploi. Elles ont pour objectif de favoriser la création d'emplois et d'assurer un meilleur fonctionnement du marché du travail.

Leur **action** porte sur la création d'emplois et les ajustements sur le marché du travail :

- La création d'emploi peut être favorisée par la diminution du coût du travail, en particulier les exonérations fiscales, la diminution des charges salariales...
- L'amélioration de l'ajustement entre l'offre et la demande de travail peut se faire en privilégiant la mobilité des actifs par des actions de formation et de qualification. Ces mesures ciblées peuvent bénéficier surtout aux jeunes et aux chômeurs de longue durée.

### **2 – Les politiques passives :**

Les politiques passives de lutte contre le chômage sont constituées de l'indemnisation du chômage. Elles se sont développées d'abord dans une logique d'assurance (transfert de risque entre les actifs), qui explique la pratique de cotisations.

Leur **but** est l'accompagnement social du chômage, donc elles ne visent pas à résoudre le fond du problème.

Leur **action** porte sur l'indemnisation du chômage et sur l'offre de travail :

- **L'indemnisation du chômage** contribue à diminuer l'impact de la perte du niveau de revenu du chômeur et éviter une accélération de la récession économique. En effet, le fort taux de chômage entraînerait sinon, une très forte baisse de la demande donc de la production et la crise économique n'en serait qu'accentuée. Cette politique d'indemnisation a pour objectif la réduction des difficultés de la situation de chômage, mais, elle n'a pas pour effet de combattre le chômage.
- **L'offre de travail** émane de la population active. La politique de l'emploi peut favoriser la réduction de l'offre de travail par l'encouragement des femmes à rester chez elles, le développement des préretraites, l'encouragement du retour des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine,...

Leurs **effets** sont peu probants et onéreux. Si l'indemnisation du chômage joue un rôle économique et social, l'action sur l'offre de travail est plus contestable.

Si les dépenses actives visent à exercer directement un effet positif sur le niveau de l'emploi, les dépenses passives sont des indemnités versées aux chômeurs, dans une logique d'assurance ou d'assistance.

### **3 – Les politiques globales de sortie de crise pour lutter contre le chômage :**

L'idée de base réside dans le fait que l'ampleur du chômage s'explique par l'existence d'une crise économique. La solution passe par un assainissement de la situation économique. Deux types de politiques peuvent être envisagées : une politique de relance économique ou une politique restrictive.

Une politique de relance de type keynésienne se heurte à trois obstacles : le taux d'inflation ; la contrainte extérieure et l'équilibre des finances publiques.

Une politique restrictive de type libérale ne parvient pas non plus à résoudre la crise économique. La politique désinflationniste mise en place n'a pas permis le retour à une meilleure situation de l'emploi.

### **III – Les mesures nationales de promotion de l'emploi :**

Pour lutter contre le chômage, l'action des pouvoirs publics vise la création d'un environnement favorable à la croissance économique et aux investissements privés générateurs d'emplois. La promotion de ces investissements est articulée de trois points essentiels :

- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel des investissements ;
- La mise en place de mesures fiscales incitatives ;
- L'amélioration des conditions de financement des investissements et la mise à niveau des entreprises.

Malgré ces réformes, le taux de chômage reste élevé, particulièrement en milieu urbain. Et il résulte non seulement d'une croissance insuffisante, mais également d'une inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, ainsi que du dysfonctionnement du marché. C'est pour cette raison que diverses mesures directes de promotion de l'emploi ont été mises en place par les pouvoirs publics. Il s'agit essentiellement de la formation des ressources humaines, de l'encouragement à l'auto emploi et de la régulation du marché du travail.

#### **1 – La formation des ressources humaines :**

L'amélioration de la formation des ressources humaines s'impose dans la mesure où le faible niveau de formation des travailleurs constitue un frein au développement, à la compétitivité et donc à la croissance et à l'emploi. Des mesures de valorisation des ressources humaines ont été mises en place :

##### **- Le programme formation - insertion :**

L'objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés d'accès à l'emploi, par une prise en compte individualisée de leurs besoins de formation, avec pour objectif l'emploi.

L'accès à des stages collectifs constitue la réponse principale aux besoins de formation. Toutefois, des accès individuels peuvent s'avérer nécessaires, en fonction des caractéristiques des demandeurs d'emploi et du marché du travail.

##### **- Le programme d'adaptation à l'emploi en alternance :**

L'objectif de ce programme de formation est de faciliter l'embauche des jeunes diplômés universitaires en leur permettant d'adapter leur qualification pour qu'ils puissent occuper rapidement un emploi en entreprise.

##### **- Le programme de formation par apprentissage :**

L'objectif est de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par :

- Un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ;
- Un diplôme de l'enseignement supérieur.

#### **2 – Les mesures d'encouragement à l'auto-emploi :**

Au cours de l'année 2005, une politique du gouvernement a été mise en place et ce, à travers les principaux axes suivants :

- **L'appui à la création d'entreprise** qui repose sur un soutien public fort pour la création des très petites entreprises (TPE) par les jeunes porteurs de projets. Il vise l'insertion économique des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Cet appui prend la forme d'une assistance technique et d'une facilité d'accès au financement bancaire ;
- **L'amélioration de l'adéquation entre formation et emploi** qui met l'accent sur l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi en général et des entreprises en particulier, afin d'améliorer l'employabilité des diplômés en quête d'emploi ;
- La **promotion de l'emploi salarié** qui vise principalement à faciliter aux jeunes diplômés, et notamment ceux affectés par le chômage de longue durée, l'accès au premier emploi salarié ;

### **3 – La régulation du marché du travail :**

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) a été créée pour organiser le marché du travail et de mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi qualifié. Les principales missions de cette agence sont la mise en relation de l'offre et de la demande du travail, l'information et l'orientation des demandeurs d'emplois et des jeunes entrepreneurs, ou encore la mise en place des programmes d'adaptation professionnelle et de formation – insertion dans la vie active, en liaison avec les employeurs et les établissements de formation. Cette agence devra coordonner l'ensemble des actions de promotion de l'emploi mises en place telles que les programmes action-emploi, et l'auto-emploi, ...

L'ANAPEC est également chargée de l'octroi de crédits de formation complémentaire et de l'encouragement des créateurs d'emplois indépendants.

Enfin, une meilleure gouvernance du marché de travail dans le cadre d'un contrat signé entre l'Etat et l'ANAPEC vise à développer au sien de cette dernière les structures et les outils de régulation du marché du travail.

En conclusion, il faut dire que les différentes politiques de réduction du chômage montrent l'intérêt d'une combinaison de politiques macro-économiques, sociales et d'emploi. Il n'existe pas de modèle type de réduction du chômage, mais l'amélioration de la croissance est une condition nécessaire pour la promotion de l'emploi. La croissance économique et l'emploi étant corrélés, la faiblesse de la croissance au cours des dernières années a induit une progression notable du taux de chômage.

Les politiques de l'emploi à mettre en œuvre doivent favoriser la compétitivité et garantir la paix sociale dans le but de préserver les emplois. D'autre part, l'adoption d'une certaine flexibilité à l'entrée du marché du travail conditionne l'amélioration de la compétitivité et la création d'emplois.

Au Maroc, la promotion de l'emploi au cours des dernières années ne s'est pas faite dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée. Ainsi, malgré l'inadéquation entre les exigences du marché du travail et les systèmes de formation, ces derniers n'ont toujours pas subi de réforme profonde, ce qui se traduit par des dépenses supplémentaires de formation complémentaires et des périodes de chômage plus longues.

Afin de pouvoir élaborer une stratégie globale et intégrée de promotion de l'emploi, il faudrait pouvoir mieux identifier les populations au chômage et les causes de leur inactivité. L'activation des antennes régionales de l'ANAPEC devrait à terme permettre un suivi plus précis des caractéristiques de l'emploi et du chômage, afin d'apporter des ajustements à certaines mesures et mettre en œuvre d'autres plus ciblées.

## PAUVRETE ET INEGALITES

La pauvreté est un phénomène mondial puisque plus de deux milliards de personnes vivent avec un revenu en dessous de deux dollars par jours. Le Maroc n'est pas épargné par ce phénomène car une frange relativement importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La détermination de celui-ci résulte d'arbitrage entre des éléments objectifs (normes nutritionnelles) et subjectifs (revendications des plus démunis).

Plusieurs facteurs contribuent à l'enracinement de ce phénomène au Maroc. Il s'agit entre autres de la faiblesse de la croissance économique et de l'importance des inégalités qui ne permet pas une redistribution équitable des fruits de la croissance, du faible niveau d'éducation qui réduit les opportunités qu'ont les pauvres de trouver un emploi rémunérateur de l'état de santé de la population qui affecte la capacité de travailler et de générer des revenus et enfin l'accès aux infrastructures de base.

Des mesures visant à réduire le niveau de la pauvreté ont été prises par les pouvoirs publics (subvention des produits de première nécessité, amélioration de l'accès de la population pauvre à l'éducation et aux soins de santé de base, INDH) et des outils d'analyse ont été développés pour mieux appréhender la pauvreté et améliorer le ciblage des programmes de lutte contre la pauvreté.

Dans un premier temps il serait opportun de présenter les définitions des principaux concepts de base.

### I – Concepts et mesures :

#### 1 – La pauvreté :

La pauvreté est une situation dans laquelle se trouve une personne n'ayant pas les ressources suffisantes pour conserver un mode de vie normal ou y accéder. Les tentatives d'analyse de la pauvreté s'appuient largement sur une distinction entre pauvreté relative et pauvreté absolue qui rendrait compte des deux principales manières d'être pauvre.

- La **pauvreté alimentaire** qui se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme recommandée par le fonds des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO : Food and Agriculture Organization of the United-Nations) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à la structure de la population. Le seuil retenu est de 1984 Kcal par jour et par personne ;
- La **pauvreté absolue** dont le seuil est calculé en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget ;
- La **pauvreté relative** dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services des dépenses alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis.

Les seuils absolus font donc référence à l'idée de « minimum vital » tandis que les seuils relatifs sont définis par rapport au niveau et mode de vie qui prévalent dans une société à un moment donné. Cependant, que les seuils soient absolus ou relatifs, ils sont toujours normatifs et se réfèrent à une conception purement monétaire de la pauvreté qui ne reflète pas suffisamment la réalité puisqu'elle néglige les variables socio économiques qui permettent de mieux appréhender le phénomène de la pauvreté.

## **2 – La vulnérabilité :**

Le concept de vulnérabilité appréhende la fraction de la population qui est au dessus du seuil de la pauvreté relative, mais qui risque de se trouver en deçà de ce seuil si des aléas de différentes sortes affectent leur situation économique et sociale. Sur cette base est dit vulnérable au Maroc tout ménage dont la dépense totale se situe entre le seuil relatif de pauvreté et 1,5 fois ce seuil.

## **3 – L'inégalité :**

L'inégalité se fonde sur l'indice de Gini reconnu à l'échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. L'indice de Gini se situe entre les valeurs 0 (en cas d'égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d'inégalité absolue)

## **4 – Indicateur relatifs à la pauvreté, à la vulnérabilité et à l'inégalité :**

La mesure de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité calculée sur la base des concepts et méthodes susmentionnés, donne les indicateurs suivants :

- Le **taux de pauvreté** qui représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative. En 2004, ce seuil est de 1687 DH par mois pour un ménage moyen en milieu urbain (5,6 membres) et de 1745 DH par mois pour un ménage en milieu rural (6,4 membres) ;

Le seuil de pauvreté peut être purement monétaire ou intégrer d'autres critères économiques et correspond souvent à celui de l'intervention de l'Etat qui reconnaît ainsi l'existence d'un minimum vital constitué d'un minimum alimentaire ou de besoins essentiels qui peuvent différer selon les situations individuelles (âge, état de santé, ...)

- **L'indice de sévérité de la pauvreté** qui mesure la profondeur de celle-ci, en accordant beaucoup plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre les niveaux de vie et le seuil de pauvreté ;
- Le **taux de vulnérabilité** qui donne la proportion de la population vivant sous la menace de la pauvreté, son seuil se situe entre 1687 DH et 2531 DH par mois pour un ménage urbain. Pour un ménage rural, ces lignes s'établissent à 1745 DH et 2618 DH.

## **5 – Pauvreté au Maroc : état des lieux**

Au Maroc, 14,2% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2004, en baisse de 2,3 points par rapport à 1994. Cette amélioration relative du niveau de vie a concerné surtout le milieu urbain qui a enregistré un taux de pauvreté de 7,9% en 2004 en baisse de 24% par rapport à 1994 (10,4%). En milieu rural, la pauvreté n'a baissé que de 4% durant cette période pour se situer à 22% en 2004 (23% en 1994).

Bien qu'il ne représente que 44,1% de l'ensemble de la population, le milieu rural accueille 74,5% du total de la population pauvre et l'écart se creuse davantage entre milieu urbain et milieu rural : le taux de pauvreté en milieu rural représente près de 3 fois le taux de pauvreté en milieu urbain en 2004 contre seulement 2,2 fois en 1998-1999.

La pauvreté est donc essentiellement un phénomène rural.

La réduction de la pauvreté est donc tributaire de la mise en place d'actions ciblées orientées vers le milieu rural. Une analyse de la pauvreté par provinces et par communes fait ressortir également des écarts importants entre milieu urbain et milieu rural et révèle la persistance de disparités importantes entre communes.

En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est inférieur à 5% dans 30 communes et dépasse les 30% dans 348 communes. En milieu urbain, 55 communes et centres urbains ont un taux de pauvreté inférieur à 5%, 229 ont un taux se situant entre 5% et 15% et 39% ont un taux supérieur à 20%. Au niveau des provinces, le taux de pauvreté se situe entre 2,4% dans la préfecture de Rabat et 33,6% dans la province de Zagora. Sur le plan régional, le taux de pauvreté varie sensiblement entre régions passant d'un minimum de 3,5% dans la région du Grand Casablanca à un maximum de 20,5% dans la région de Gharb Gerada Beni Hssen.

## II – Développement humain et pauvreté :

### 1 – L'Indicateur de Développement Humain (IDH) :

L'IDH est un indicateur élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) composé de critères socio-économiques servant à mesurer et à comparer les performances des différents pays et à établir un classement annuel, en évitant de se baser uniquement sur la croissance économique. Il est composé de trois indices :

- La **longévité** : mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- Le **savoir** : mesuré à partir du taux d'alphabétisation des adultes et du taux de scolarisation combinés ;
- Les **conditions de vie** : représentées par le revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (PPA).

#### Mode de calcul de l'IDH

- L'indice de longévité ou indice d'espérance de vie (I.E.V.) est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur} - \text{minimum}}{\text{maximum} - \text{minimum}}$$

$$(\text{I.E.V.}) = \frac{\text{Valeur} - 25}{85 - 25}$$

Les valeurs minimale et maximale sont respectivement 25 et 85 ans, l'écart entre les deux est donc 60 ans. Une année d'espérance de vie supplémentaire au-delà du minimum vaut donc  $1/60^e$  soit 0,0167.

Un pays où l'espérance de vie est de 75 ans est alors affecté d'un coefficient qui résulte de l'opération suivante :  $0,0167 \times (75 - 25) = 0,835$ .

Le résultat ainsi obtenu est interprété selon une grille de lecture qui attribue aux résultats supérieurs à 0,8 la mention « élevée », les résultats « moyens » étant ceux situés entre 0,796 et 0,501, tandis que les résultats dits « faibles » sont inférieurs à 0,501.

- Les taux d'alphabétisation et de scolarisation combinés varient entre 0 et 100%. **L'indice du niveau d'instruction (I.N.I.)** combine ces deux indicateurs selon la formule suivante :

$$(\text{I.N.I.}) = \frac{2/3 (\text{indice d'alphabétisation})}{1/3 (\text{indice de scolarisation})}$$

- **L'indice du niveau de vie (I.N.V.)** est apprécié en parité de pouvoir d'achat dont les valeurs minimales et maximales prises en compte sont 100 \$ et 40.000 \$. La formule de calcul est la suivante :



$$(I.N.V.) = \frac{\log(\text{valeur}) - \log(100)}{\log(40.000) - \log(100)}$$

- L'IDH est la moyenne arithmétique des trois indices calculés de la façon suivante :

$$IDH = 1/3 (I.E.V.) + 1/3 (I.N.I.) + 1/3 (I.N.V.)$$

### Niveau de l'IDH au Maroc :

La valeur de l'IDH au Maroc est passée de 0,606 à 0,620 point entre 2003 et 2004, sous l'effet d'une légère amélioration de l'indice du niveau d'instruction et de niveau de vie. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents indices.

Le Maroc est classé parmi les 86 pays à niveau de développement humain moyen (IDH compris entre 0,501 et 0,796). Toutefois, il se trouve en queue de cette liste puisqu'il y occupe le 70<sup>e</sup> rang : la valeur de l'IDH au Maroc reste en deçà de la moyenne des pays à développement humain moyen qui est de 0,695 en 2004 contre 0,684 en 2003.

L'IDH du Maroc, malgré l'amélioration de ces différents indices, reste inférieur à l'IDH moyen des pays arabes (0,651) ou celui des pays en développement (0,663). Cet écart est principalement dû au faible niveau d'instruction au niveau du Maroc : l'indice de niveau d'instruction n'est que de 0,53 en 2004 contre 0,71 en moyenne dans les pays en développement. Il faut noter toutefois que cet indice tient compte du taux de scolarisation combiné, c'est-à-dire tous niveaux confondus, et qu'il ne reflète pas les efforts importants qui ont été déployés au niveau de l'enseignement primaire depuis l'entrée en vigueur de la Charte de l'éducation et de la formation en 2000.

L'indice d'espérance de vie est cependant supérieur au Maroc avec une valeur de 0,72 en 2004 contre 0,66 dans les pays en développement et 0,69 dans les pays arabes.

### **Evolution des indices considérées dans l'IDH**

Indices	Valeur 2003	Valeur 2004
<b>IDH</b>	<b>0,606</b>	<b>0,620</b>
Classement selon l'IDH	126 <sup>e</sup> rang	125 <sup>e</sup> rang
Indice d'espérance de vie	0,72	0,72
Espérance de vie	68,1	68,5
Indice du niveau de vie	0,50	0,53
Taux d'alphabétisation des adultes	49,8%	50,7%
Taux de scolarisation combiné	51%	57%
Indice du PIB	0,60	0,61
PIB (PPA)	3600	3810

### **2 – L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) :**

Alors que l'IDH mesure le progrès général d'un pays, l'IPH s'attache à la répartition de ce progrès et tente de déchiffrer les formes de dénuement (besoin, misère, pauvreté) qui subsistent. Il est décliné en deux sous catégories : un premier IPH-1 mesure la pauvreté dans les pays en voie de développement et un deuxième IPH-2<sup>2</sup> mesure la pauvreté dans les pays développés en tenant compte de seuils de dénuement différents.

L'indicateur de pauvreté humaine des pays en développement (**IPH-1**) mesure les manques constatés dans trois domaines clés du développement humain :

- La **longévité** mesurée par la probabilité de décéder avant 40 ans (**P<sub>1</sub>**) ;
- Le **savoir** ou taux d'alphabétisme des adultes (**P<sub>2</sub>**) ;
- Les **manques dans l'accès aux moyens économiques publics et privés** d'amélioration des conditions de vie : tel que l'eau potable, les soins de santé... (**P<sub>3</sub>**). Le pourcentage de la

population privée d'accès à l'eau potable et aux services de santé et le pourcentage d'enfants de -5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Le calcul de l'IPH-1 se fait alors selon la formule suivante :  $IPH-1 = 1/3 (P_1 + P_2 + P_3)^{1/3}$

En tant que mesure synthétique de la prévalence de la pauvreté, l'IPH introduit en 1997 rassemble dans un indice composite les différents aspects du dénuement humain. Il couvre 4 grands aspects de la vie humaine : la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, le savoir, les moyens économiques et la participation à la vie sociale.

En terme de pauvreté humaine, le Maroc occupe le 56<sup>e</sup> rang sur un total de 94 pays en 2004. Cet indicateur a montré une évolution positive pour le Maroc entre 2003 et 2004, passant de 35,2 % à 34,5 %. Cette amélioration est due principalement à la meilleure accessibilité à l'eau potable : la part de la population privée d'accès à l'eau potable prise en compte pour le calcul de l'IPH-1 de 2004 était de 20%, contre 18% en 2002.

Le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire, au niveau national, a augmenté entre 2003 et 2004 de 14,3% à 19% tout en restant supérieur à celui de la Tunisie (7,6%), de l'Algérie (15,1%) et de l'Egypte (16,7%).

### **III – Les déterminants de la pauvreté :**

#### **1 – Croissance, pauvreté et inégalités :**

Une croissance économique forte entraîne une augmentation du revenu par habitant et une amélioration du bien être général de la population. La richesse ainsi dégagée permet à l'Etat d'investir davantage dans les secteurs sociaux (éducation, santé, logement) et d'infrastructure, ce qui exerce un effet positif sur la réduction de la pauvreté.

La Chine enregistre depuis la deuxième moitié des années 1970 un taux de croissance particulièrement élevé du PIB par habitant : 8,1% par an entre 1970 et 2000 (9,2% si on prend en compte la décennie 1990 seulement). Cette forte croissance du PIB par habitant s'est accompagnée d'une chute spectaculaire de l'incidence de la pauvreté monétaire. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 250 millions en 1978 à 30 millions en 2000.

La réduction de la pauvreté en Chine s'est traduite par une amélioration de l'Indicateur de Développement Humain de 0,523 en 1975 à 0,726 en 2000.

En terme de pauvreté humaine, la Chine occupe la 24<sup>e</sup> position sur un total de 88 pays en voie de développement (2000).

Parallèlement, il est à relever une baisse significative de l'écart de revenu entre la Chine et les pays de l'OCDE, passant de 21 à 6 entre 1975 et 2000.

Toutefois, la croissance économique ne profite pas toujours aux pauvres. Seul un taux de croissance élevé, soutenu par une politique efficace de redistribution des revenus (pour lutter contre les inégalités) et une maîtrise des tensions inflationnistes, peuvent donner les marges de manœuvre suffisantes pour la réduction de la pauvreté.

Au Mexique par exemple, une croissance de 9,7% du PIB par habitant en terme réel entre 1996 et 1998 n'a pas engendré une baisse significative de la pauvreté. Ceci s'explique par le fait que la croissance a profité aux riches : les 30% les plus riches de la population ont vu leur revenu augmenter alors que les 30% les plus pauvres ont vu le leur baisser.

La maîtrise des tensions inflationnistes joue aussi un rôle important dans la baisse de la pauvreté car une inflation élevée exerce un effet négatif sur le pouvoir d'achat des pauvres dont le revenu est très sensible aux variations des prix.

## 2 – Education et pauvreté :

Il existe une forte corrélation entre niveau d'éducation et pauvreté. Et l'éducation est souvent classée au rang de priorité dans les programmes de lutte contre la pauvreté dans le monde.

En Egypte par exemple, 86,1% des pauvres ont un niveau d'éducation de base ou moins, et 1,1% seulement ont un niveau universitaire. De plus, 61,1% des chefs de ménage pauvres sont illettrés contre 32,9% seulement pour les chefs de ménage non pauvres.

Au Maroc aussi, analphabétisme et pauvreté sont étroitement liés. Selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages 1998/1999 59,7% des ménages pauvres sont sans niveau d'éducation en milieu urbain et 66,6% en milieu rural. De même, le taux de pauvreté est de 2,8% pour les ménages dont le chef a un niveau secondaire ou supérieur contre 23,2% pour les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction.

D'un autre côté, il est intéressant de relever que les pays qui ont de meilleures performances en terme d'éducation des inégalités spatiales (urbain, rural) et de genre (fille, garçon) et l'amélioration des taux de rétention scolaire.

L'accès à l'enseignement supérieur étant en général limité pour les pauvres, des efforts importants doivent être fournis à ce niveau d'autant plus que c'est cet enseignement qui leur offre le plus d'opportunités pour sortir de la pauvreté.

### Indicateurs de développement humain de quelques PVD (en %)

	Taux d'alphabétisation des jeunes adultes 2001	Taux net de scolarisation primaire 2000/200	Indicateur de Pauvreté Humaine
Chili	95,9	98,8	4,1
Jordanie	89,7	94	7,5
Mexique	91,4	103	8,8
Chine	85,8	93	14,2
Philippines	95,1	93	14,8
Tunisie	72,1	99	19,9
Egypte	56,1	93	30,5
Maroc	49,8	78	35,2

Source : PNUD Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003.

## 3 – Pauvreté et micro financement :

Le micro crédit consiste à accorder de petits prêts pour financer des activités génératrices de revenus. Ces prêts permettent aux personnes bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie personnelles et celles de leur communauté.

Il s'agit essentiellement de femmes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petite activité et qui n'ont pas suffisamment de garanties pour accéder à un prêt classique.

Le ciblage de cette catégorie, très touchée par la pauvreté, s'explique par le fait qu'elle a plus tendance à consacrer les revenus supplémentaires découlant du micro crédit à l'amélioration du bien-être familial et plus particulièrement de celui des enfants. De même, l'accès au micro crédit leur permet de devenir plus autonomes et d'améliorer leur statut familial.

Dans un programme de micro crédit, le système de garantie est remplacé par un système de responsabilité collective au sein d'un groupe ou caution mutuelle. Ceci permet de garantir des taux de remboursement relativement élevés.

Le Maroc a entrepris d'importants efforts pour la promotion du secteur du micro crédit et l'élaboration d'une stratégie nationale favorisant l'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'objectif est d'atteindre un million de bénéficiaires, à l'horizon 2010.

#### **4 – Accès aux infrastructures de base et pauvreté :**

Améliorer l'accès aux infrastructures, particulièrement dans le monde rural, est un élément clé de nombreux programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

La fourniture d'infrastructures présente de nombreux avantages aux pauvres. La construction de routes, par exemple, permet d'améliorer l'accès aux services sociaux, de faciliter le trajet des élèves jusqu'à l'école ou des malades jusqu'au dispensaire. La généralisation de l'accès à l'eau potable peut également avoir un effet très positif sur la santé et entraîner une réduction significative de la mortalité infantile. La construction d'infrastructures stimule également l'investissement privé et offre de nombreux emplois aux pauvres.

Afin d'améliorer les conditions de vie dans le monde rural, le Maroc a lancé au milieu des années 1990, plusieurs programmes d'infrastructures dans le monde rural visant l'extension des réseaux d'électricité, d'eau potable et des routes rurales : Programme d'Alimentation Générale en Eau Potable du monde Rural (PAGER), Programme d'Electrification Rurale Groupée (PERG) et le Programme National des Routes Rurales (PNRR).

Ces programmes ont connu une accélération ces dernières années et ce en vue de réduire les disparités qui persistent entre milieu urbain et milieu rural.

